



Médias, contestations et mouvements populaires au Sénégal de 2000 à 2012

Moustapha Samb*

Résumé

Ce texte pose la problématique du décalage entre les promesses électorales du pouvoir de l'alternance en 2000 et le sentiment d'insatisfaction qu'éprouve une bonne partie de la population, notamment les jeunes issus de certains quartiers populaires défavorisés de la capitale (Dakar) et de certaines régions intérieures du pays (Sénégal). Cette amère déception a eu pour conséquence l'émergence des mouvements spontanés de contestation et des collectifs d'autodéfense pour exiger du pouvoir en place le respect de ses engagements à mettre fin aux souffrances du peuple. La presse, dans ce contexte, a joué un rôle important d'accompagnement de toutes ces aspirations, ce qui n'a pas manqué de créer des malentendus entre les autorités gouvernementales et les acteurs de la presse durant les premières années de l'alternance au Sénégal.

Mots-clés : Médias, contestation, mouvement, populaire, émeute, alternance, journaliste, collectif.

Abstract

This text addresses questions related to the discrepancy between the election promises of the power of alternation in 2000 and the feeling of dissatisfaction experienced by a good part of the population, especially young people from certain disadvantaged neighborhoods of the capital (Dakar) and some regions in the country (Senegal). This bitter disappointment resulted to the emergence of spontaneous protest movements and self-defense groups in demanding for local government to respect its commitments and to put an end to people's sufferings. Within this context, the press played an important companionship role in these aspirations, which created misunderstandings between government authorities and the press during the first years of transformation in Senegal.

Keywords: Media, Challenging, Motion, Popular, Riot, Alternation, Journalist, Collective.

* PhD en communication, Maître de conférences titulaire, Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI), Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.
Email : tafasamb@yahoo.fr

Introduction

Cette période coïncide au Sénégal avec la gouvernance du président Abdoulaye Wade (2000-2012). Elle fut marquée par des débats d'idées, des controverses entre intellectuels, journalistes et quelques têtes pensantes du pouvoir libéral dirigé par Abdoulaye Wade, élu président de la République du Sénégal en 2000 face à Abdou Diouf, président socialiste sortant. En 2003, un face-à-face éditorial oppose un cercle d'intellectuels proches du régime de l'alternance au journaliste Abdou Latif Coulibaly. L'auteur du brûlot *Wade, un opposant au pouvoir, l'Alternance piégée* va révéler les écarts entre les promesses électorales et la situation d'insatisfaction consécutive à l'avortement des rêves suscités par le *Sopi* (changement en wolof). Pour lui l'alternance a été piégée par une nouvelle élite, plus habile dans la posture d'opposant que dans le statut d'homme d'État.

Son ouvrage, écrit Momar Coumba Diop, est la plus importante production contre-hégémonique notée au Sénégal depuis mars 2000. Elle a dynamité le système de légitimation de la classe dirigeante et ses manoeuvres de séduction, en réduisant en cendres une partie de ses masques (Diop 2004:34).

Pour sauver la face, un comité de rédaction affilié au pouvoir lui apporte la réplique dans un ouvrage intitulé *Un procès d'intention à l'épreuve de la vérité*. Selon les rédacteurs du livre-réponse, « incontestablement animé par une volonté inextinguible de nuire » (Thiam 2004:13), le journaliste aurait sciemment occulté l'actif du bilan, uniquement parce que le régime lui aurait refusé certains privilèges.

Ce « terrorisme médiatique », destiné, selon le professeur Iba Der Thiam, à faire se révolter les populations, met en exergue le rôle présumé des médias dans la déstabilisation du pouvoir issu de l'alternance. L'irruption subite de la contestation dans l'espace public (Watin 2001:56) et sa forte médiatisation sont les principaux signes annonciateurs du désenchantement des masses. Ainsi, selon le professeur Iba Der Thiam, tête de file des penseurs du régime, « le nombre de manifestations publiques, de marches, de sit-in, d'interpellations publiques et de revendications de toutes sortes a connu une augmentation exponentielle ».

Avec l'effet d'entraînement, cette contestation fait tache d'huile à travers le pays où les populations s'unissent en collectifs d'autodéfense afin de briser leur marginalisation dans les politiques publiques nationales. Ces dénonciations s'alimentent dans le fossé des insatisfactions et semblent inaugurer une rupture dans un pays où les populations ont toujours été réceptives au *ndigueul* (consigne) des marabouts pour prendre leur mal en patience.

La longue séquence historique choisie (2000-2012) a permis d'avoir plusieurs éléments d'appréciation à propos de l'objet d'étude, et la diversification des cas étudiés a fourni davantage d'aide à la décentration. Malgré la complexité du phénomène observé, plus d'une décennie d'observation constitue, sur le plan méthodologique, une durée intéressante à étudier.

Pour parler de ces douze ans d'observation, nous noterons que deux phases historiques sont à retenir. La première part de mars 2000 à juillet 2003, et une autre tranche historique se déroule de 2003 à 2012. La première phase est une période d'observation et d'agrément de l'action politique de la nouvelle élite. Elle est dénommée la période d'état de grâce, où le pays pardonnait tout au nouveau régime. Les médias et les acteurs de la contestation s'accommodent de cette situation. C'est la période faste de l'euphorie de l'alternance, des slogans du Sénégal qui gagne, à l'image des Lions de la Téranga, qui se sont distingués respectivement à la coupe d'Afrique des Nations du Mali en 2002 et à la coupe du monde de la même année en Corée du Sud.

Cependant, l'épopée des Lions et l'allégresse qu'elle provoque seront stoppées très rapidement, la même année, le 26 septembre 2002, par le naufrage du Bateau *Le Joola* (2000 morts). Un coup dur pour le régime avec un cycle de manifestations du Collectif des familles des victimes et des rescapés du naufrage. Cet événement tragique amorce les timides débuts de la remise en cause du système en place. Les gouvernants appellent à un examen collectif des consciences. La presse et l'opinion publique s'indignent des négligences qui ont produit cette catastrophe, la plus grande de l'histoire de l'humanité.

Pour mettre en relief toute cette histoire, notre travail sera divisé en deux grandes parties : dans une première phase, nous allons parler du mécontentement populaire caractéristique de l'alternance et de l'aboutissement de cet état d'âme dans des mobilisations sous forme de collectifs d'autodéfense dans les localités-fiefs et chez la presse. Dans une seconde phase, il s'agira des formes d'interaction entre le mouvement populaire et les médias, qui provoquent souvent des troubles de l'ordre public, avec un effort de mise en lumière du rôle crucial de la presse durant cette période.

Problématique

La marginalisation des études sur le mouvement populaire en tant que tel et ses interactions avec les médias reste un fait au Sénégal. En dépit des nombreux efforts consentis par les chercheurs sur le mouvement social (syndicats, mouvement paysan, mouvement étudiant, etc.) et sur les thèmes portant sur la relation entre médias et démocratie, peu d'intérêt

est accordé aux mouvements de contestations émanant des cadres moins formels, nouveaux, dans les quartiers populaires, les banlieues où émergent des mouvements insurrectionnels appelés collectifs d'autodéfense.

Avec les promesses non tenues de l'alternance, le creusement des inégalités, le champ revendicatif (partiellement déserté par les structures classiques victimes de leur émiettement ou de leur faiblesse) est vite occupé par les populations des quartiers populaires et des bidonvilles. Des collectifs se mettent sur pied, ils prennent en main les luttes contre le coût élevé de la vie, les délestages de l'électricité et les diverses formes d'injustice. Les démonstrations aux brassards rouges, les marches, les sit-in, huées, grèves de la faim, etc. préfigurent le temps des révoltes. Les porteurs de cette révolte partagent leur frustration avec une bonne partie de la presse sénégalaise. Cette dernière considère qu'elle est victime d'un système de censure institutionnelle alors qu'elle a joué un grand rôle dans l'avènement même de l'alternance. En plus, les promesses de modernisation de l'environnement des médias et de la législation qui l'encadre sont restées lettre morte au moment où l'État tolère de moins en moins la liberté de ton des journalistes.

Les mouvements de contestation qui se font jour sont ainsi relayés par une presse, surtout privée, qui rumine sa frustration vis-à-vis du pouvoir. Le commentaire fait par cette presse sur les malaises sociaux donne l'impression d'une intention manifeste de vouloir déstabiliser le régime. Mieux, les journalistes confrontés à la censure éditoriale se regroupent dans leur propre structure d'autodéfense. Une logique similaire est observable chez des patrons de presse qui s'appuient sur leurs propres comités populaires de lutte contre la censure entrepreneuriale.

L'État fait face désormais à un mouvement populaire et à des acteurs médiatiques organisés et en interaction étroite avec les collectifs d'autodéfense. Ce phénomène social émergent est l'un des événements phares observés pendant l'alternance. Ce potentiel retour du citoyen dans l'espace public, à travers ses propres modes d'expression, de légitimation, d'interaction avec la presse, la société civile et l'opposition, est l'une des problématiques majeures au Sénégal et prend pour cadre temporel la période de l'alternance entre 2000 et 2012.

Le choix du sujet

Pourquoi avoir choisi le mouvement populaire et non les mouvements sociaux d'une manière générale ? Au Sénégal, les études portant sur les mouvements sociaux sont très nombreuses. Une abondante littérature existe sur les mouvements sociaux, étudiants, paysans et autres. Dans cette étude, nous allons parler de ses mouvements structurés, mais nous voulons surtout

insister sur le mouvement spontané. Ce sont des collectifs éphémères notés par-ci par-là, à l'instar des émeutes de Kédougou, des émeutes de l'électricité, des mouvements du 23 juin et 27 juin 2011 et des émeutes préélectorales de 2012.

S'agissant des types structurés, le choix de la Convention des jeunes de Kolda (CJK), du Collectif des imams et résidents des quartiers de Guédiawaye (CIRQG), du Collectif des jeunes de Kédougou et de Y'en a Marre (YAM) obéit au principe d'élection des entités les mieux organisées. Ce focus va aussi dans le sens d'une perspective comparatiste entre le profil des collectifs dans les grandes villes à tradition contestataire (Dakar) et des régions lointaines (Kolda et Kédougou), réputées pacifiques et implantées dans un espace géostratégique. L'implication de YAM dans le mouvement structuré de type synthétique qu'est le Mouvement des forces vives du 23 juin (M23) a placé ce dernier dans notre ligne de mire.

Sur quelle presse porte cette contribution et pourquoi ? L'étude porte sur la presse d'une manière générale. En effet, de tous les médias, c'est la radio qui est le plus populaire au Sénégal, et certainement, elle est aussi celle qui a le plus d'influence sur l'opinion. Cette prépondérance devrait nous amener à l'élire d'office. Toutefois, comme on peut le remarquer, malgré sa popularité, elle n'est pas totalement indépendante des autres supports. En outre, il commence à naître au Sénégal des radios ou des télévisions hybrides et des groupes de presse qui, malgré la diversité de leurs supports, emploient les mêmes correspondants pour faire un travail polyvalent. Ils sont à la fois journalistes radio, télé, presse écrite et *on line* (en ligne). Puisque ce sont les mêmes qui collectent, traitent et diffusent la même information dans divers médias, la différence traditionnelle entre supports s'amenuise. Ainsi, ne voulant pas faire de cloisonnement entre les médias qu'emploient indifféremment, à travers leurs reporters, les groupes mobilisés, nous avons choisi de centrer l'étude indistinctement sur la presse.

Les hypothèses de travail

Deux facteurs pourraient être à la base de l'aboutissement de la frustration et de la révolte populaire :

- premièrement, le sentiment d'injustice et de marginalisation qui laisse croire à certaines couches sociales qu'elles sont les laissées-pour-compte des politiques de développement national. Ces dernières vont se constituer en collectifs d'autodéfense pour réclamer plus de justice sociale et une distribution beaucoup plus équitable des ressources nationales.

- deuxièmement, la frustration d'une presse mécontente, empêchée par la censure d'exercer sa fonction critique envers le régime de l'alternance qui se croyait toujours l'allié de cette presse, comme c'était le cas du temps où il était dans l'opposition ou dans la conquête du pouvoir.

Le mécontentement populaire et l'émergence des collectifs d'autodéfense

Avec l'avènement de l'alternance politique au Sénégal (mars 2000), les populations s'attendaient avec enthousiasme à ce que la demande sociale laissée en l'état par le défunt régime socialiste trouve une solution. Plusieurs couches sociales n'obtiendront pas satisfaction à hauteur de leurs attentes. C'est le cas notamment des populations, mais aussi de la presse privée qui, armée de téléphones portables (armes anti-fraude), a participé, auprès des masses, à la transparence et à la sincérité du scrutin de février et de mars 2000¹. Cette partie va tenter de déceler les sources du potentiel de violence collective en partant des origines de cette frustration.

Afin d'expliquer ce phénomène soumis à notre réflexion, il importe de faire une brève évaluation de la situation économique et sociale d'après 2000. En effet, il est reconnu que la finalité de l'État est de satisfaire l'intérêt général dans le respect du principe de l'égalité de tous devant le service public. L'impératif de justice sociale doit régir la politique de l'État, car on ne peut parler de développement que si la croissance est correctement redistribuée, que si elle est ressentie dans le panier de la ménagère. Elle doit aussi impacter l'éducation, la santé, l'alimentation, etc.

Pour ce qui est du Sénégal, malgré les politiques d'ajustement structurel des années quatre-vingt, le pays a renoué avec la croissance après 2000, avec un taux de croissance de 3,2 pour cent².

En 2001, l'alternance avait réussi à améliorer le taux de croissance de l'année précédente en le portant à 4,6 pour cent. L'année suivante, c'est-à-dire 2002, ce taux dégringole à 0,7 pour cent. Après cette dégringolade, le taux de croissance s'est nettement amélioré entre 2003 et 2005. Il a oscillé en 2003 : 6,7 pour cent, en 2004 5,8 pour cent, en 2005 5,3 pour cent. La chute a repris en 2006 avec 2,4 pour cent pour remonter en 2007 à 4,7 pour cent avant de tomber à nouveau en 2008 à 2,5 pour cent. Cette tendance baissière a été confirmée en 2009 avec un taux de croissance de 1,5 pour cent.

En dépit de cette tendance régressive, le Produit intérieur brut (PIB) par habitant est passé de 500 à 1 600 US dollars en 2011 et classe le Sénégal parmi les pays à économie intermédiaire. La question légitime qu'on peut

se poser est la suivante : qu'a-t-on fait des années de forte croissance et de performance économique ? En réalité, selon certains chercheurs, la croissance, censée diminuer les inégalités, n'a pas fait l'objet d'une redistribution équitable. En plus, les produits de première consommation ont connu une augmentation drastique.

Par exemple : le riz, en tant qu'aliment de base, a connu une hausse importante. De 140 F le kilo en 2000, il est passé à 240 F le kilo en 2007. Pour ce qui est de l'huile, elle a connu un taux d'inflation de 44,23 pour cent. Pour ce qui est de l'arachide, dont le Sénégal est producteur, le prix a augmenté entre 2000 et 2007 de 230 F.

Le record des hausses a été battu par le lait en poudre. Dans la séquence de 2000 à 2007, son prix est passé de 1 200 F à 3 200 F, soit une augmentation de 2 000,00 F. Les sources d'énergie comme le gaz butane ont enregistré elles aussi une hausse. La bouteille de 2,7 kg a connu un taux d'inflation de 158,82 pour cent et la bombonne de 6 kg un taux d'inflation de 108,4 pour cent.

De ces épreuves imposées aux populations se dégagent une insatisfaction et un mécontentement. Cette perception négative est accentuée par les surfacturations de l'eau, de l'électricité et le déficit d'accès aux besoins sociaux : l'eau, la santé, l'éducation, la salubrité et l'emploi. Aux pénuries d'eau, aux délestages intempestifs et à la cherté de la vie s'ajoutent les attentes insatisfaites dans les autres secteurs sociaux comme l'éducation et la santé.

C'est dans ce contexte de morosité que des acteurs collectifs issus des quartiers populaires, des villages, des communautés rurales, des villes et des régions de l'intérieur se sont mobilisés pour défendre leurs intérêts matériels et moraux malmenés par les pouvoirs publics. Ce sursaut populaire peut être circonstanciel, voire spontané, et disparaître aussitôt après l'atteinte des objectifs. Néanmoins, ces collectifs engendrés dans la spontanéité peuvent décider de s'organiser pour devenir des mouvements structurés. C'est cette mutation qui fait que ces types survivent à la revendication fondatrice. Les membres du bureau sont élus ou désignés, assurent la pérennité du mouvement, son élargissement. C'est ici que se révèle le rôle moteur des éléments ayant appartenu au mouvement des élèves et étudiants. Le plus souvent, ils sont les pièces maîtresses du mouvement populaire observé dans les quartiers. Ces mouvements structurés (Ndiaye 2009) comportent deux variantes : une variante essentiellement populaire et une variante synthétique. En ce qui concerne la variante populaire, elle est décelable à travers le profil du Collectif des imams et résidents des quartiers de Guédiawaye (CIRQG), de la Convention des jeunes de Kolda (CJK), de Y'en A Marre (YAM), et, dans une moindre mesure, du Collectif des jeunes de Kédougou. S'agissant

de la variante synthétique, son émergence sera plus tardive. Ce mouvement synthétique, parce qu'unissant dans une synergie d'action des forces populaires, politiques, civiles, syndicales, patronales et médiatiques, va se révéler à partir de 2011 avec l'émergence du Mouvement des forces vives du 23 juin ou du M23. Il y a eu d'autres mouvements que nous ne pourrons pas étudier dans ce travail. Par conséquent, nous allons nous limiter à trois d'entre eux qui sont : la Convention des jeunes de Kolda, le Collectif des imams et le mouvement Y'en a marre.

La convention des jeunes de Kolda

La Convention des jeunes de Kolda (CJK) a commencé à prendre forme au début de l'alternance. Elle est initiée par un groupe de jeunes dont le chef de file est un ancien étudiant, ancien caporal de l'armée et ancien syndicaliste. L'ossature de cette association est formée par les associations sportives et culturelles (ASC), les foyers scolaires (FOSCO) des lycées et collèges, les Groupements de promotion des Femmes (GPF), les Associations de développement des quartiers, etc. Le but est de réaliser une synergie d'action pour le développement local et la défense des intérêts moraux et matériels de la région. Dans cette logique de structuration, elle met sur pied un organigramme. Celui-ci définit les tâches et compétences des membres du bureau impliqués dans les différents organes de cette structure.

Le déclivage contestataire de ce mouvement n'est intervenu qu'en 2002 dans les premières années de l'alternance. Cette date coïncide avec la coupe d'Afrique des Nations de football (CAN) pendant laquelle toute la région constate une disparition systématique des images de la télévision nationale en raison d'un problème technique. C'est dans ce contexte que le leader de cette association fait appel à la population pour un sit-in devant la Radio-Télévision sénégalaise (RTS). Le lendemain, une vague populaire déferlante s'est abattue sur les rues de Kolda. Le gouverneur de région saisit les autorités centrales et très rapidement les images sont revenues. Une prise de conscience de la force du mouvement populaire est donc née. Il devient un creuset de rencontres où se côtoient plusieurs forces vives et catégories socioprofessionnelles. Dans l'espace régional, ce mouvement met son expérience et son expertise au service d'organisations en gestation, les encadre, les appuie sur le plan logistique, moral et stratégique. Il offre un savoir-faire pour la confection des pancartes, des banderoles, des brassards, et aide à l'organisation des manifestations. Grâce à la CJK, la région de Kolda est grandement prise en compte dans les politiques publiques et dans les programmes de développement. Elle a multiplié les sorties médiatiques pour rappeler à l'État ses multiples promesses et parfois même projeter

des manifestations de rue, ce qui a permis aux Koldois de bénéficier de certaines réalisations promises aux régions pendant les fêtes de préparation de notre accession à l'indépendance (Diome 2011/2012:98). Cette forme de lutte commencée par la CJK contre l'injustice et la marginalisation avait commencé à faire tache d'huile et ressemble beaucoup aux initiatives citoyennes élaborées dans la banlieue dakaroise avec les imams de mosquée qui prennent la tête des collectifs d'autodéfense de Guédiawaye.

Le Collectif des imams de Guédiawaye

Le Collectif des imams et résidents des quartiers de Guédiawaye (CIRQG) s'est révélé au public en décembre 2008, suite à la spirale de surfacturation et lors de la tentative d'imposition de la double facturation aux usagers de la Société nationale d'électricité (SENELEC). En effet, jusqu'alors, les factures d'électricité, même surévaluées, étaient bimensuelles. Malgré tout, la nouvelle politique va chercher à abroger la méthode de facturation bimensuelle pour la remplacer par un système de facturation mensuelle.

Le caractère unilatéral de la mesure déclenche un mécontentement populaire qui vient se sédimenter sur le lit d'un potentiel de violence déjà existant et exacerbé par la hausse des denrées de première nécessité. C'est ainsi que des imams de la banlieue de Dakar, très sensibilisés sur le problème des populations, décident de les accompagner et de les encadrer dans leurs initiatives contestataires.

Cette initiative des imams a retenu l'attention pour deux raisons. La première est que leur engagement s'est fait sans l'assentiment des guides confrériques, la seconde est que leur action semble indépendante des structures classiques. Ces facteurs nous amènent à présenter le CIRQG comme le fruit d'une double rupture. D'une part, il rompt avec les forces institutionnalisées (coopératives, syndicats, partis politiques, associations consuméristes, organisations de la société civile, etc.), d'autre part, il se soustrait subtilement à l'emprise des confréries et des mouvements islamistes connus au Sénégal.

L'irruption du CIRQG montre l'émergence ou la résurgence d'un islam de type contestataire dans un pays traditionnellement dominé par un islam attestataire. La mise en évidence de cette fonction protestataire de l'islam à travers l'œuvre surprenante d'imams constitue une fissure de plus au fameux contrat social sénégalais, pacte social pourtant loué pour son efficacité et ainsi qualifié d'exception, notamment en référence à la démocratie sénégalaise.

En définitive, la CIRQG a principalement tenu l'État pour responsable des dysfonctionnements du service public de l'électricité (cherté des

factures, délestages intempestifs, etc.). Lesquels dysfonctionnements se sont négativement répercutés sur l'économie, la sécurité et la stabilité du pays. Le CIRQG a contribué à faire de la SENELEC un outil important de souveraineté nationale. Ce secteur très stratégique doit être pris en charge par les autorités étatiques, qui doivent l'aborder comme un domaine stratégique et une sur-priorité dans la politique nationale. Refusant avec intelligence le fatalisme habituel des Sénégalais, les imams du CIRQG organisent les populations et les associations locales dans le cadre de ce collectif d'autodéfense contre l'État, pour réclamer, par d'intenses campagnes de boycott, leur droit au bien-être et le respect de leur statut de citoyen (consommateur). Un pareil souci semble motiver les jeunes de Y'en A Marre qui font partie des figures de proue de cette période d'agitation au Sénégal.

Le mouvement Y'en a Marre

Les coupures d'électricité constituent le facteur déclencheur de ce mouvement qui, parti d'une bande d'amis réunis autour du thé, a pris, en un temps record, une dimension nationale avec l'essaimage d'un esprit Y'en a Marre un peu partout à travers le pays. En effet, porté sur les fonts baptismaux en janvier 2011, l'action révélatrice de YAM se trouve dans sa campagne « 1000 plaintes contre le gouvernement du Sénégal ». Il profite de la tenue, en février 2011, du FSM (Forum social mondial) et de la forte présence de la presse étrangère à Dakar pour se faire connaître³. Le FSM lui offre une tribune adéquate. À cette occasion, et en une seule matinée, près de 5 000 personnes présentes dans l'enceinte de l'Université de Dakar, lieu de rassemblement des altermondialistes, avaient adhéré de manière spontanée au mouvement⁴.

Au sortir du FSM, YAM prend de l'ampleur. Malgré les déboires, les convocations de la police, l'interdiction et la dispersion des assemblées, il se massifie, multiplie les stratégies et les conférences de presse. Le 5 mars 2011, ses membres débütent les concerts mobiles de dénonciation politique. À Rufisque, ils sont arrêtés, leur logistique et leur sonorisation saisies.

YAM gêne et fascine à la fois, et est présenté par Moustapha Niasse, leader de l'Alliance des forces du progrès (AFP), comme un mouvement qui va dépasser de loin le « Sopi » de 2000. En mars 2011, le patron de presse Sidy Lamine Niasse, s'estimant lésé par l'Agence de régulation des postes et télécommunication (ARTP) qui lui réclame des redevances, appelle par voie de presse les populations à la révolte le 19 mars 2011. YAM surfe sur la vague de mécontentement. Malgré les menaces d'interdiction, il lance à son tour un appel pour un rassemblement contestataire à la place de l'Obélisque de Dakar.

Pour être à la hauteur de sa mission, YAM se structure, développe une politique de communication et de sensibilisation originale, marque sa présence sur les réseaux sociaux et installe des sections locales dans les régions et à l'étranger.

YAM, dans sa stratégie marketing, confectionne des *tee-shirts* avec le logo « Y'en A Marre » qu'il vend à 7 500 francs CFA (le coût de production étant de 4 500 F). Certaines bonnes volontés achètent même ces *tee-shirts* à 100 000 F pour aider, disent-ils. Ces vêtements sont portés lors des activités, des conférences de presse, des émissions à la télévision, des manifestations, etc. Des célébrités les mettent, le slogan fait sensation. Les portes des représentations diplomatiques (ambassade des États-Unis d'Amérique, représentante de l'Union européenne, médiateur de l'UA et de la CEDEAO) deviennent accessibles. YAM s'illustre de plus en plus comme une structure influente et que l'État doit prendre au sérieux. Il va démontrer cette force et cette compétence non seulement à travers sa campagne des « mille plaintes contre le gouvernement du Sénégal », mais surtout par le truchement de ses campagnes « *dass fanaanal : ma carte d'électeur, mon arme* » qui est un concept de veille pour bouter dehors les gouvernants qui ne sont pas là pour le bien-être des populations. On ne peut pas parler de YAM sans relater les violences politiques de juin 2011. En effet, le 17 juin 2011, le chef de l'État signe un décret de présentation du projet de loi n° 13/2011. Introduit en procédure d'urgence, le projet de réforme constitutionnelle a, entre autres, pour objectif l'élection simultanée au suffrage universel du président et d'un vice-président à partir de l'échéance électorale de février 2012. Ce nouveau schéma doit remplacer le système en cours, à savoir celui de l'élection, lors du suffrage, d'un président de la République avec plus de 50 pour cent des suffrages exprimés. Le projet de loi prévoit : « En cas de démission, d'empêchement définitif ou de décès en cours de mandat, le président de la République est remplacé par le vice-président ». Une autre disposition prévoit l'instauration d'un « quart bloquant » en disposant que « le vote a lieu en un premier tour au scrutin de liste majoritaire. Un ticket est déclaré élu s'il vient en tête de l'élection et réunit au moins le quart des suffrages exprimés ». Et d'ajouter que « si aucun ticket n'a obtenu le quart des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour de scrutin le troisième dimanche qui suit la décision du Conseil constitutionnel ». Un tel projet de loi a provoqué une levée de boucliers de la part de l'opposition, de la société civile, des journalistes et patrons de presse, des leaders d'opinions, du mouvement populaire, des syndicats, etc. Ces acteurs réunis au sein d'un collectif y voient ni plus ni moins qu'une machination pour la suppression du second tour et un acte de plus destiné à concrétiser le projet dit « de dévolution monarchique du pouvoir » d'Abdoulaye Wade, 85 ans, au profit de son fils Karim, 42 ans, alors à la tête de pas moins de

quatre ministères. Avec le slogan « touche pas à ma Constitution », ce collectif convoque ses militants et la presse dans l'après-midi du mercredi 22 juin 2011 à la grande salle du Centre Daniel Bottier au centre-ville de Dakar. La société civile – principalement la Raddho et les leaders de la principale coalition de l'opposition (Benno Siggil Sénégal) en conclave – affûte ses armes pour décider de la conduite à tenir. Les leaders de Y'en A Marre, en ce qui les concerne, incitent la jeunesse à transformer « ses énergies négatives » (émeutes locales dans les quartiers-fiefs) en « forces positives » (inscription massive sur les listes électorales pour peser sur le scrutin de 2012).

Dans l'entendement des « esprits Y'en A Marre », comme le pouvoir voulait utiliser une procédure d'urgence afin de mettre l'opinion devant le fait accompli, il fallait répliquer par une autre procédure d'urgence (la rue). Le 23 juin, l'Assemblée nationale devait examiner le projet de loi pour le voter. Très tôt, à quatre heures du matin, le domicile et le véhicule de fonction de M. Abdoulaye Babou, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, sont incendiés par des individus non identifiés. Des menaces sont envoyées par SMS aux députés, à des membres du gouvernement ou à leurs familles. Dès le début du jour, les contestataires attaquent les symboles de l'État, principalement le Palais de justice et assiègent la Place de l'indépendance, comme l'atteste ce SMS de YAM dont le contenu est le suivant : « Le combat contre la loi satanique démarre, tous à la Place de l'indépendance ». Jeunes de l'opposition, de la société civile, de YAM, étudiants, élèves, marchands ambulants, simples citoyens affrontent dans le centre-ville les forces de l'ordre. Des véhicules de l'administration sont incendiés, des barricades surgissent de partout et des scènes de pillages sont enregistrées dans plusieurs magasins du centre-ville. Malgré les grenades lacrymogènes, les balles à blanc avec impact, le canon à eau, les matraques, les arrestations, les SMS ont fonctionné. Ils stipulent : « Ensemble, convergions vers l'Assemblée nationale », les foules parviennent à force de se battre à atteindre les grilles de l'Assemblée.

Au bout du compte, les différents amendements proposés au moment des débats finissent par vider la loi de sa substance. Ils présageaient en même temps le recul progressif du pouvoir devant les multiples pressions.

Après des entrevues entre le chef de l'État et les délégués des guides confrériques les plus influents du Sénégal, la décision de retrait du projet de loi est prise.

Le retrait du projet de loi produit un soulagement général surtout chez les députés. Dehors, les populations qui s'étaient érigées en « comité de vigilance » semblaient redécouvrir leur force. Désormais, disaient-elles à travers la presse, à tort ou à raison, rien ne sera plus comme avant.

Ces « comités de vigilance », armés de téléphones portables dans leur lutte contre la modification de la loi fondamentale, rappellent pour beaucoup l'engagement des journalistes et des populations en février et mars 2000 devant les bureaux de vote. En effet, pour empêcher le bourrage des urnes, la falsification des résultats et la confiscation de la volonté populaire par l'ancien régime socialiste, des journalistes, massivement déployés autour des bureaux de vote déjà assiégés par des comités de vigilance, ont fait de leurs téléphones cellulaires de véritables « armes » anti-fraude, annonçant les résultats sur les grandes radios de la place et permettant aux Sénégalais de suivre en direct le dépouillement des bulletins de vote.

Au total, on peut dire que le mécontentement sera non seulement politisé par les collectifs structurés, mais aussi par les spontanés. Cette oeuvre de politisation est du reste médiatisée et c'est cette médiatisation et les problèmes qu'elle rencontre qui feront l'objet de notre deuxième point de développement.

La presse et l'alternance

Les journalistes et la censure des libertés éditoriales

Après le 19 mars 2000 (date de survenance de l'alternance au Sénégal), la liberté de presse, d'expression et d'opinion est remise en cause et le pouvoir manifeste peu d'intérêt envers la modernisation de la législation et la dépenalisation des délits de presse. Le régime exhume en plus une rhétorique que la presse croyait révolue avec l'époque du parti socialiste : « l'information sensible ». Il déclenche une série de mises en garde dont la première est lancée neuf mois seulement après l'investiture du chef de l'État.

Dès le 4 décembre 2000 (l'alternance a eu lieu le 19 mars 2000 et l'investiture en avril), le général Mamadou Niang, ministre de l'Intérieur, menace de poursuivre les auteurs de « propagande, diffusion ou amplification de propos séparatistes » (Diagne 2008:30). Le 10 décembre 2000, le président de la République monte au créneau et déclare que la liberté de la presse doit avoir des limites, notamment pour le traitement de certains sujets sensibles. La presse, déçue, refuse d'obtempérer. En représailles, Mamadou Thierno Talla (directeur de publication) et Sidy Diop (journaliste) sont gardés à vue pendant des jours au commissariat du Port. Leurs confrères partis leur rendre visite trompent la vigilance des gardes et prennent une photo des détenus alors dans un état déplorable. Sa publication suscite les condamnations de Reporters sans frontières (RSF) dans une lettre de protestation adressée au ministre de l'Intérieur Mamadou Niang.

Le 7 octobre 2003, Sophie Malibeaux, correspondant permanent de *Radio France Internationale* (RFI) à Dakar, est arrêtée et expulsée du Sénégal le 24 octobre.

Officiellement, les autorités ont invoqué une nécessité d'ordre public, l'accusant d'avoir traité de façon tendancieuse la question casamançaise, d'ingérence grave dans les affaires intérieures du Sénégal et de tentative de sabotage contre le processus de paix (Havard 2004:22-38).

Son bureau à Dakar est fermé dans la foulée. En réalité, elle aurait commis l'outrecuidance d'interviewer, en Gambie (pays voisin du Sénégal), Alexandre Djiba, l'ex-porte-parole du mouvement indépendantiste casamançais. Il semble cependant que le pouvoir sénégalais avait déjà quelques griefs contre la journaliste française à laquelle il reprochait notamment sa couverture des suites du naufrage du bateau *Le Joola* en 2002.

L'intimidation de Sophie Malibeaux n'est pas un fait isolé. Elle s'insère dans une série de menaces dirigées contre la corporation. Le 12 septembre 2004, deux mois après l'affaire Madiambal Diagne (juillet 2004), le procureur de la République met en garde la presse dans un communiqué qui invite les journalistes à développer leur sens des responsabilités.

S'agissant toujours de l'information sensible, Alioune Fall, responsable de la rédaction du quotidien le *Matin*, est convoqué à la DIC pour avoir titré : « Les rebelles circulent en toute liberté dans Ziguinchor ». Mais le cas le plus marquant est celui de Sud FM avec l'interview que Salif Sadio, un des chefs rebelles, a accordée à Ibrahima Gassama, directeur de la Station locale de Ziguinchor. L'auteur de l'entretien est arrêté ainsi que tout le personnel de Sud FM Dakar, l'édition du jour de Sud quotidien saisie et des poursuites judiciaires enclenchées contre le Groupe Sud Com.

Le nœud du problème sur le dossier de la Casamance repose sur le fait que la presse a sans cesse rappelé la promesse faite par le président Wade de régler la crise en 100 jours. Le journaliste et politologue Babacar Justin Ndiaye, se présentant comme un expert de la question, va faire les frais de son audace intellectuelle. En effet, le 9 décembre 2000, lors de la conférence de presse organisée par l'association Forum civil sur le projet de la nouvelle Constitution, il est rabroué et presque soupçonné d'intelligence avec la rébellion. Pour M. Wade, les journalistes devraient avoir une conscience nette des enjeux de la stabilité du pays. Et d'ajouter en direction des journalistes : « Vérifiez vos informations avant de les diffuser sur les ondes. C'est ainsi qu'un de vos confrères a failli provoquer une guerre entre la Mauritanie et le Sénégal sur la base de fausses déclarations ». Le président avait pourtant manifesté une volonté ferme de créer un environnement propice à l'épanouissement des médias. Dans sa campagne électorale, le

président Wade disait souvent « Mon gouvernement va travailler rapidement à [mettre en place] d'importants programmes pour le développement des médias nationaux ». Cette promesse, dit Abdou Latif Coulibaly, est restée vaine au moment où il dispose de tous les leviers du pouvoir et peut, à sa guise, requérir facilement la Division des Investigations criminelles (DIC) de la police d'État pour tenter de faire taire la critique. Le mécontentement des journalistes va en outre être généré par la mauvaise gestion par l'État de l'aide à la presse votée par l'Assemblée nationale. En effet, des organes de presse font remarquer la discrimination qui les frappe et marquent leur désaccord par rapport au mode de distribution. Pour eux, l'aide à la presse figure dans le lot des dérives constatées que seule justifie l'hostilité affichée par l'État contre une presse qu'il cherche à contrôler par tous les moyens. Face donc à un pouvoir qui conditionne son aide, les rédactions sont gênées dans leur travail d'investigation, de traitement et de diffusion de l'information. De l'avis de certains journalistes, l'autocensure a prévalu dans nombre d'organes par crainte de la prison, des procès coûteux, de l'humiliation et de la censure sous toutes ses formes.

La censure et les libertés entrepreneuriales

Avec l'alternance, la presse s'attendait à ce que les fréquences hertziennes soient libéralisées. Compte tenu de ces attentes, certains opérateurs privés vont réaliser des études techniques, procéder à des emprunts bancaires et investir leur capital. Ces promoteurs impatients devaient attendre les années 2006 et 2007 pour voir les premiers balbutiements de l'État dans le sens d'une libéralisation qu'on peut qualifier de sélective⁵. En effet, le président Wade va déclarer publiquement que tant qu'il sera au pouvoir, il ne donnera jamais une télévision à des gens qui utilisent leur radio et leur journal pour l'attaquer et ternir son image⁶. C'est la raison pour laquelle de grands groupes de presse sénégalaise attendront longtemps ce sésame, jusqu'à sombrer dans des difficultés financières. Selon le président du groupe *Walfadjri*, Sidy Lamine Niassé (2003:41), « Il n'est pas exagéré de parler d'un rêve brisé, de la fin d'illusions prometteuses pour la presse », car les patrons de presse avaient beaucoup investi avec la certitude que les médias allaient enfin bénéficier d'un environnement propice. Le même son de cloche est observé au sein du Groupe Sud Com. Dans un chapitre de son brûlot intitulé « Des visées sur Sud Com », Abdou Latif Coulibaly revient sur le rêve brisé de Sud Com. En effet, avec l'alternance, le groupe nourrissait l'espoir d'ouvrir la première chaîne de télévision privée au Sénégal. Cela d'autant plus que lors de l'émission *Xell – Xelli*, la dernière à laquelle il avait participé pendant la campagne électorale de février et mars 2000, M. Abdoulaye Wade prenait solennellement l'engagement d'autoriser, une

fois élu, le transfert à Dakar de la chaîne *LCA* du groupe en question. Cette promesse du président ne verra jamais le jour durant son règne.

Dans le domaine radiophonique, la censure de l'esprit d'entreprise a fait son effet sur le Groupe Avenir Communication du journaliste Madiambal Diagne. Ayant acquis clandestinement l'émetteur de l'ancienne radio communautaire *Envi FM*, Diagne lance la radio *Première FM*. L'aventure est vite stoppée par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP). Suspendue pendant des semaines et obligée de payer son personnel durant cette période de stand-by, *Première FM* est contrainte de cesser d'émettre pour des raisons financières.

Conclusion

Dans cet article, l'objectif principal était de montrer que l'importance des écarts entre les attentes populaires et les possibilités concrètes de satisfaction a causé une frustration qui va être génératrice d'un potentiel de violence collective. La prégnance de ce mécontentement chez les couches sociales entretient un lien étroit avec l'absence d'offre de débouchés pour la satisfaction des convoitises populaires et la réduction de l'injustice sociale.

Le même mécontentement affecte la presse. Celle-ci estime qu'elle est la victime d'un système de censure volontairement développé par un pouvoir qui perçoit négativement sa liberté de ton. Cette posture gouvernementale se traduit contre toute attente par une criminalisation du débat démocratique. En dehors de cette censure éditoriale, le pouvoir remet en cause ses promesses de modernisation de la législation encadrant la presse et brandit l'arme de la censure entrepreneuriale. Il met ainsi en oeuvre des mécanismes de sabotage des politiques de développement et de diversification des entreprises de presse jugées indociles et hostiles. Ce climat ouvre la voie qui mène vers l'édification des collectifs d'autodéfense pour faire face à l'État.

Les mouvements spontanés et ceux plus structurés poussent comme des champignons dans presque toutes les collectivités du Sénégal. Usant de plusieurs répertoires, les contestataires occupent l'espace public. Leur action s'est parfois muée en émeutes violentes et tragiques. Les cas des « émeutes de Kédougou », des « émeutes des marchands ambulants », « des émeutes de la faim » et des émeutes préélectorales de janvier et février 2012 sont constitutifs de violence politique d'ampleur, dans un pays réputé comme étant une démocratie apaisée eu égard à son passé démocratique en Afrique.

L'espace scolaire et universitaire, en tant que site traditionnel de dissidence, devient aussi le lieu d'incubation et de formation de futurs leaders, mettant leur expertise contestataire acquise au « front » au service des comités populaires et des émeutes locales. En sus, avec les délestages,

pénuries, hausses des denrées, les populations, barricadées dans leurs fiefs pour lutter contre les forces de l'ordre, se sont progressivement entraînées à jouer à l'émeute. Il en est ressorti des habitudes, l'assimilation aux techniques de la guérilla urbaine.

On peut aussi noter l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans cette lutte. En effet, l'usage du téléphone portable pour des fins de transmission de la position des forces de l'ordre et de la réorganisation des mobilisés, de même que l'appropriation d'Internet (SMS, blogs, Facebook, twitter, etc.) sont venus relativiser leur dépendance traditionnelle vis-à-vis des médias classiques. Le recours aux NTIC et à la science, d'une manière générale, met en exergue le portrait-robot de nouveaux contestataires scientifiquement armés de leurs gadgets numériques et de leurs documents de droit. Cette expertise a apporté de la valeur ajoutée au style de management, de communication et de combat aux structures revendicatives. Cette « qualification » s'est surtout illustrée lors des émeutes du 23 juin 2011 quand, prétextant une loi de modification constitutionnelle, un comité de vigilance populaire, armé de téléphones portables, de feu et de pierres, a freiné le régime dans ses dérivés. À cela s'ajoute l'exercice de la fonction critique de la presse à travers la couverture, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information relative aux malaises sociaux, ce qui a permis de dire que la presse a beaucoup contribué à la politisation du mécontentement des populations. La presse apparaît dès lors comme un amplificateur de tension et un déclencheur de révolte avec des appels implicites ou explicites à la violence.

Notes

1. Les journalistes annonçaient en direct à l'antenne les résultats des bureaux de vote pour assurer la transparence du scrutin et empêcher les tentatives de fraude.
2. ANDS cité par Mame Birame Diouf dans la *Gazette* n° 101 du 17 au 24 mars 2011, p. 10.
3. *Nouvel Horizon*, n° 770 du 15 au 21 avril 2011, p. 11.
4. *Jeune Afrique*, n° 2622 du 10 au 16 avril 2011, p. 33.
5. *Le Populaire*, quotidien sénégalais n° 2389 du mardi 6 novembre 2007.
6. *Le Matin*, du samedi et dimanche 21 mars 2004.

Bibliographie

- Coulibaly, A. L., 2003, *Wade, un opposant au pouvoir, l'Alternance piégée*, Dakar, Sentinelles.
- Diagne, I. B., 2008, *La guerre des dieux ou les ombres d'une profession*, Dakar, Éditions V2.

- Diome, Modou, 2011/2012, Médias, mouvement populaire et violence politique (2000-2012), thèse de doctorat unique, Université Gaston Berger.
- Diop, M. C., 2004, *Gouverner le Sénégal entre ajustement structurel et développement durable*, Paris, Karthala, 2004, p.34.
- Haward, J.-F., 2004, « De la victoire du « Sopi » à la tentation du « Nopi ». Gouvernement de l'Alternance et liberté des médias au Sénégal », *Politique africaine*, n° 96, décembre.
- La Gazette*, hebdomadaire sénégalais, n° 101, du 17 au 24 mars 2011.
- Le Matin*, du 21 mars 2003.
- Le Populaire*, n° 2383 du mardi 6 novembre 2007.
- Jeune Afrique*, n° 2622 du 10 au 16 avril 2011.
- Ndiaye, Alfred, *Le Soleil* du mardi 21 juillet 2009.
- Niasse, Sidy L., 2003, *Un arabisant entre Presse et Pouvoir*, Dakar, Éditions Walfadjri.
- Nouvel horizon*, n° 770 du 15 au 21 avril 2011.
- Thiam, Iba Der, 2004, *Un procès d'intention à l'épreuve de la vérité*, Paris, Éditions de l'Hémicycle.
- Watin, M., 2001, *Communication et Espace public*, Éditions Economica.